

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Bâtiment 1B Loupiac de la Réole sur la commune principale de l'AIOT 14 Zae Ecopole 33190 Loupiac-de-la-Réole.

La référence de votre dossier est A-4-08VRUNT5X et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/03/2024 à 11h43 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **84801609300033**

Raison sociale **TOOPI ORGANICS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**14 ZAE ECOPOLE**

**ZAE ECOPOLE**

**LOUPIAC DE LA REOLE**

**33190 LOUPIAC DE LA REOLE**

## Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

## Référent

Fonction : **RESPONSABLE QHSE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Bâtiment 1B Loupiac de la Réole**

Description des activités :

**Toopi Organics est une société en biotechnologies qui a développé un process de fermentation de l'urine humaine pour cultiver des bactéries d'intérêt agronomique. Les produits issus de cette fermentation sont des biostimulants visant à rationaliser l'usage des engrais. Les urines sont**

collectées dans des établissements recevant du public ou sur des évènements grand public grâce à des dispositifs dédiés. Les urines sont stabilisées sur les lieux de collecte grâce à un procédé d'acidification. Seules les urines conformes aux critères qualité définis sont acheminées vers Toopi Organics pour transformation en biostimulants. Le site de production est un bâtiment de 638 m<sup>2</sup> situé à côté des bureaux de Toopi Organics.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **14 Zae Ecopole 33190 Loupiac-de-la-Réole**

X : 458760

Y : 6386429

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

**Libellé des**

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2170	2170-2	Fabrication des engrais, amendement et support de culture	Capacité de production 2 t/j	D	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets cartons, papiers, bois, plastiques. Bennes de tri. Récupération par un professionnel local agréé.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **deux bâches incendie de 100 m3 chacune à moins de 200 m du site.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs appropriés, trappes de désenfumage, alarme incendie type 4**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

**Nom de l'autorisation ou de la déclaration**    **Date de dépôt**

A-3-JQOT93O4T

27/11/2023

**Organisme  
en charge  
de l'  
instruction**  
DREAL  
NOUVELLE  
AQUITAINE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)